

Plaquettes remises lors de la demande de renseignements :

Permis One Way
 17 ans
 20 heures
 2 ans
 1 an et 3000 km de conduite
 Au moins 2 tuteurs/moteurs pédagogiques

Auto Ecole ONE WAY
 41 rue des planches 62000 Clermont Ferrand
 04 38 67 71 39
 04 73 74 01 63

AUTRES PLACES POSSIBLES

Apprentissage (AAC)	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans
Pratique	20 heures	20 heures	20 heures	12 heures
Théorie	2 ans	2 ans	3 ans	3 ans

LA FORMATION THEORIQUE

La formation théorique porte sur le développement des compétences nécessaires à la conduite de la conduite accompagnée. Elle est réalisée par un tuteur/moteur pédagogique au sein d'un centre de formation.

LA FORMATION PRATIQUE

La formation pratique porte sur le développement des compétences nécessaires à la conduite de la conduite accompagnée. Elle est réalisée par un tuteur/moteur pédagogique au sein d'un centre de formation.

LA FORMATION PRATIQUE

La formation pratique porte sur le développement des compétences nécessaires à la conduite de la conduite accompagnée. Elle est réalisée par un tuteur/moteur pédagogique au sein d'un centre de formation.

LES ÉPREUVES DU PERMIS

Le permis de conduire est délivré après réussite à deux épreuves : une épreuve théorique et une épreuve pratique.

Auto Ecole ONE WAY
 41 rue des planches 62000 Clermont Ferrand
 04 38 67 71 39
 04 73 74 01 63

Centre de formation

Permis B
 Permis Boîte automatique
 Conduite accompagnée
 Perfectionnement

AUTO ECOLE
ONE WAY

Permis B
 Permis Boîte automatique
 Conduite accompagnée
 Perfectionnement

83, rue des planches, 62000 Clermont Ferrand
 04 38 67 71 39
 04 73 74 01 63

Conduite Accompagnée 1420€

- 1 Formation
- 2 tuteurs/moteurs pédagogiques
- 20 heures de pratique
- 20 heures de théorie
- 2 ans de validité
- 1 tuteur/moteur pédagogique

Options

100€ (hors de coût en salle)
 50€ (hors de coût en salle)
 100€ (hors de coût en salle)

À l'unité

100€ (hors de coût en salle)
 100€ (hors de coût en salle)
 100€ (hors de coût en salle)

À l'unité

100€ (hors de coût en salle)
 100€ (hors de coût en salle)
 100€ (hors de coût en salle)

Options

100€ (hors de coût en salle)
 100€ (hors de coût en salle)
 100€ (hors de coût en salle)

Les avantages de l'AAC

- L'assurance Avantages tarifaires des compagnies d'assurance : surprime de la 1ère année diminuée de 50 % ; suppression de la surprime la 2e année si je n'ai occasionné aucun accident.
- Une meilleure réussite L'examen intervient dès 17 ans et demi, au terme d'une formation performante et après une année au moins de conduite accompagnée. Le taux de réussite à l'examen du permis de conduire est meilleur que celui correspondant à la formation classique. 75 % de réussite contre 58 % pour la filière traditionnelle.
- La durée du permis probatoire La période probatoire est réduite à 2 ans, au lieu de 3 pour les conducteurs issus de la formation traditionnelle.
- Moins d'accidents L'apprentissage anticipé de la conduite garantit une meilleure sécurité. Quatre fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la formation traditionnelle au cours des premières années de conduite.

La conduite Supervisée

Une forte acquisition d'expériences et de confiance en soi dans un délai court. Une formation complète, avec l'aide d'un enseignant et d'un accompagnateur qu'on connaît bien. Un choix que l'on peut faire à tout moment.

Dès 18 ans, je peux choisir la Conduite Supervisée Inscrit dans une école de conduite, j'ai la possibilité de compléter ma formation initiale par une phase de conduite supervisée me permettant d'acquérir davantage d'expériences, afin de passer ensuite l'épreuve pratique dans des conditions sereines. Comme pour la conduite accompagnée, je dois au préalable avoir réussi l'épreuve du code et avoir suivi au moins 20h de conduite en école de conduite (13 heures en cas de formation sur boîte de vitesses automatique).

À la fin de la formation initiale, c'est l'enseignant qui m'autorise à opter pour la conduite supervisée en fonction de mes compétences et de mes comportements.

Avant de partir en conduite supervisée avec un accompagnateur, je dois faire un rendez-vous préalable. D'une durée minimale de 2h, le RV préalable consiste en une séquence de conduite sur un véhicule de l'établissement. Il réunit l'élève, installé au poste de conduite, l'enseignant à ses côtés et l'accompagnateur assis à l'arrière, afin de réaliser le « passage de relais » entre l'enseignant de la conduite et l'accompagnateur. À la fin de cette séance, un guide est remis à l'accompagnateur, dans lequel il trouvera les informations utiles à la formation du futur conducteur.

Pendant toute la période de conduite supervisée : je ne franchis pas les frontières françaises ; mon véhicule est équipé de 2 rétroviseurs latéraux (l'accompagnateur peut ajouter un second rétroviseur droit et un second rétroviseur central pour mieux voir vers l'arrière) ; j'ajoute le disque « conduite accompagnée ».



Auto-Ecole ONE WAY
Boulevard Jean Moulin
63800 Cournon d'Auvergne
☎ 07 64 54 76 32
Agrément : E 19 063 0006 0
Siret : 878 346 477 00010

Le permis B permet la conduite de :

- véhicules dont le PTAC (poids total en charge) est inférieur ou égal à 3,5 tonnes, pouvant être affecté au transport des personnes ou des marchandises,
- véhicules pouvant comporter neuf places assises au plus (siège du conducteur compris)

FORMATION 7 heures B78 vers B

Objectifs : obtenir la catégorie B du permis de conduire

Public concerné et prérequis :

- avoir minimum 18 ans
- Etre titulaire du permis B78 depuis plus de 6 mois
- Etre titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR
- Satisfaire aux conditions médicales et administratives
- Avoir la nationalité Française, ou justifier de la régularité de son séjour en France
- Résidence normale et domicile en France
- Pour les candidats âgés de 17 ans révolus à 25 ans non révolus, être à jour au regard de la journée défense et citoyenneté (JDC) en étant en capacité de fournir l'attestation de participation, ou l'attestation provisoire en instance de convocation à la journée défense et citoyenneté (JDC), ou l'attestation individuelle d'exemption

Intervenants :

- Enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignants de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R), ou du titre professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (E.C.S.R)
- Chaque Enseignant bénéficie d'une autorisation préfectorale d'enseignement

Monteilhet Tressy / Taillandier Marie / Aouine Nacera seront vos intervenantes.

Moyens pédagogiques et techniques :

Pédagogie et didactique : - Méthodes et techniques adaptées aux adolescents et aux adultes.

Moyens et outils: - Salle de cours équipées de moyens informatiques / vidéo-projection,

- Outils pédagogiques et réglementaires,
- Documentation professionnelle,
- Aires d'évolutions et parcours adaptés,
- Véhicules : Véhicules à boîte manuelle ou automatique de la catégorie B du permis de conduire.

Programme de formation

Partie Pratique

Durée de la formation : 7 heures (minimum légal obligatoire)

Module 1 (durée de 2 heures) :

- Comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre.
- Être en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité.

Module 2 (durée de 5 heures) :

- Savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation et adopter les techniques de l'éco-conduite.
- Être en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation

Diplôme visé

A la fin de la formation, une attestation sera remise à l'élève afin de pouvoir faire sa demande de permis.

Celle-ci ne permet de conduire un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel qu'à compter du jour où l'élève est en possession du titre de conduire définitif.

Plaquettes remises lors de la demande de renseignements :

Formation 7h B(8) vers B

Vous souhaitez vous informer sur la formation des conducteurs de véhicules à transmission automatique, des conducteurs de véhicules à transmission manuelle ou des conducteurs de véhicules à transmission manuelle et automatique ?

Vous pouvez vous inscrire à la formation des conducteurs de véhicules à transmission automatique, des conducteurs de véhicules à transmission manuelle ou des conducteurs de véhicules à transmission manuelle et automatique.

Auto Ecole One Way

09 38 67 71 39

04 73 74 01 63

www.autoecole-one-way.fr

Déroulé de la formation

A l'issue de la formation, le conducteur doit être en mesure d'utiliser en sécurité un véhicule muni d'un changement de vitesse manuel ou d'un véhicule à transmission automatique.

Quand peut-on suivre la formation ?

Pour pouvoir suivre cette formation vous devez être en possession de votre permis de catégorie B (sans limitation).

Caractéristiques

Formation dispensée

Modalités de formation

- La formation est pratique et individualisée.
- Des supports pédagogiques sont délivrés pour l'accompagnement à bord du véhicule.
- La formation est dispensée par un enseignant de la conduite et de la sécurité muni d'un diplôme de l'enseignement de la conduite.
- Une partie de la formation (théorie) est en ligne.

LA FORMATION DE 7 HEURES

Séquence	Durée	Intitulé	Contenus
Séquence 1	2 h	• Théorie sur la route	<ul style="list-style-type: none"> • Comprendre le principe du point de passage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre • Être en mesure de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité
Séquence 2	5 h	• Circulation de véhicules manuels, doubles et équipés	<ul style="list-style-type: none"> • Savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation et adapter les techniques de l'éco-conduite • Être en mesure de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation

A la fin de la formation, une attestation est remise par votre enseignant de la conduite et de la sécurité muni d'un diplôme de l'enseignement de la conduite et de la sécurité.

Auto Ecole One Way

Auto Ecole One Way

Site Internet

www.autoecole-one-way.fr

Télécharger votre application :

AUTO ECOLE ONE WAY

AUTO ECOLE ONE WAY

Permis B

Permis Boîte automatique

Conduite accompagnée

Perfectionnement

Apprentissage (11 363 0000)

09, rue des planchettes 63000 Clermont-Ferrand

06 38 67 71 39

04 73 74 01 63

www.autoecole-one-way.fr

Du lundi au vendredi de 16h à 19h

Mardi et Jeudi 10h - 12h

Formation B(8) vers B 3296

Module 1 (durée de 2 heures) :

- Comprendre le principe du point de passage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre
- Être en mesure de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité

Module 2 (durée de 5 heures) :

- Savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation et adapter les techniques de l'éco-conduite
- Être en mesure de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation

A la fin de la formation, une attestation sera remise à l'élève afin de pouvoir faire sa demande de permis.

Cette formation permet de conduire un véhicule muni d'un changement de vitesse manuel ou d'un véhicule à transmission automatique.

Auto Ecole One Way



Auto-Ecole ONE WAY
Boulevard Jean Moulin
63800 Cournon d'Auvergne
☎ 07 64 54 76 32
Agrément : E 19 063 0006 0
Siret : 878 346 477 00010

Le permis B permet la conduite de :

- véhicules dont le PTAC (poids total en charge) est inférieur ou égal à 3,5 tonnes, pouvant être affecté au transport des personnes ou des marchandises,
- véhicules pouvant comporter neuf places assises au plus (siège du conducteur compris)

FORMATION Permis Boîte Automatique

Le permis B à embrayage automatique ou permis à boîte automatique autorise la conduite de véhicule à boîte de vitesse automatique et/ou manuelle mais avec obligatoirement un embrayage automatique.

Objectifs : obtenir la catégorie B78 du permis de conduire

Public concerné et prérequis :

- avoir minimum 17 ans 1/2
- Etre titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR
- Satisfaire aux conditions médicales et administratives
- Avoir la nationalité Française, ou justifier de la régularité de son séjour en France
- Résidence normale et domicile en France
- Pour les candidats âgés de 17 ans révolus à 25 ans non révolus, être à jour au regard de la journée défense et citoyenneté (JDC) en étant en capacité de fournir l'attestation de participation, ou l'attestation provisoire en instance de convocation à la journée défense et citoyenneté (JDC), ou l'attestation individuelle d'exemption

Intervenants :

- Enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignants de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R), ou du titre professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (E.C.S.R)
- Chaque Enseignant bénéficie d'une autorisation préfectorale d'enseignement

Monteilhet Tressy / Taillandier Marie / Aouine Nacera seront vos intervenantes.

Moyens pédagogiques et techniques :

Pédagogie et didactique : - Méthodes et techniques adaptées aux adolescents et aux adultes .

Moyens et outils: - Salle de cours équipées de moyens informatiques / vidéo-projection,

- Outils pédagogiques et réglementaires,
- Documentation professionnelle,
- Aires d'évolutions et parcours adaptés,
- Véhicules : Véhicules à boîte manuelle ou automatique de la catégorie B du permis de conduire.

Programme de formation

Dans un premier temps nous effectuerons **une évaluation de départ** (obligatoire dans tous les établissements) afin d'évaluer les compétences de l'élève nous permettant de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation.

Le permis de conduire se compose de deux phases : une partie théorique et une partie pratique.

Partie théorique

Celle-ci s'oriente autour de **9 thèmes**. Nous travaillons ces thèmes à l'occasion des cours de code dispensés par une enseignante de la conduite.

Le conducteur : perception et évaluation des espaces de sécurité; la vision et les déficiences des fonctions perceptives du conducteur; les risques sur la conduite.

Les autres usagers de la route : vigilance et attitude à l'égard des autres

Réglementation générale et divers : documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule; permis probatoire; permis à points; infractions et sanctions; comportements à adopter en cas d'accident; assistance aux personnes en danger

Éléments mécaniques et autres équipements liés à la sécurité: connaissances des principaux organes du véhicule, commande et dysfonctionnement les plus courants.

Équipement de sécurité des véhicules: installation sécurisée des enfants et passagers adultes; EBS, AFU, ESP, régulateur, limiteur de vitesse.

Précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule; prendre et quitter le véhicule; installation au poste de conduite.

Dispositions légales en matière de circulation routière: signalisation, règles de circulation, vitesse, positionnement sur la chaussée, arrêt / stationnement, croisement et dépassement.

La route: réglementation, comportement de conduite en cas :

- de visibilité et d'adhérences réduites, de jour et de nuit,
- passages à niveau,
- tunnels,
- chantiers,
- voies rapides et autoroutes.

Règles d'utilisation du véhicule: Principes de l'éco conduite, modes de déplacements alternatifs aux déplacements individuels,

Horaires des tests de code :

Lundi 17h 19h

Mercredi 13h 15h

Jeudi 17h 19h

Vendredi 17h 19h

Cours théoriques

(Voir planning en pièce jointe)

Nous proposons un accès web 24h/24 afin que les élèves puissent faire des tests de la maison, du travail, de leur lieu de vacance, ...

Enfin lorsque l'élève se sent prêt et que notre équipe est aussi d'accord, nous inscrivons le stagiaire à l'examen code au centre Objectif Code de Cébazat.

Diplôme visé

Passer avec succès l'épreuve théorique générale (E.T.G) d'admissibilité portant sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur celle des bons comportements du conducteur si celle-ci n'est pas déjà obtenue depuis moins de 5 ans.

Partie Pratique

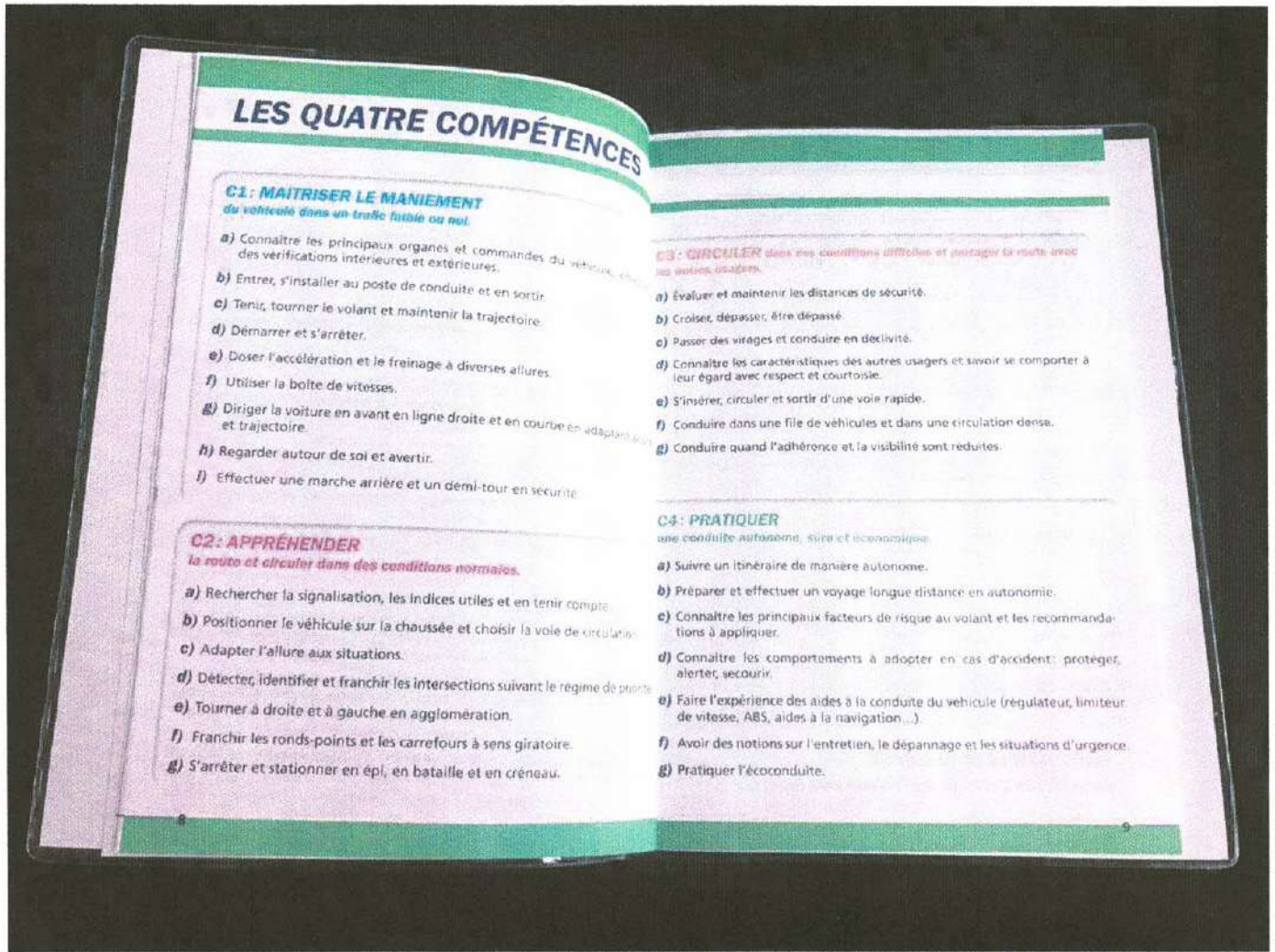
Durée de la formation : 13 heures (minimum légal obligatoire)

Les 4 grandes compétences enseignées:

- MAÎTRISER LE MANIEMENT du véhicule dans un trafic faible ou nul
- APPRÉHENDER la route et circuler dans des conditions normales
- CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique

1. MAÎTRISER LE MANIEMENT du véhicule dans un trafic faible ou nul	2. APPRÉHENDER la route et circuler dans des conditions normales	3. CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	4. PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique
Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.	Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.	Evaluer et maintenir les distances de sécurité.	Suivre un itinéraire de manière autonome.
Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.	Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.	Croiser, dépasser, être dépassé.	Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.	Adapter l'allure aux situations.	Passer des virages et conduire en déclivité.	Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
Démarrer et s'arrêter.	Tourner à droite et à gauche en agglomération.	Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie.	Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.	Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.	S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.	Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...).
Utiliser la boîte de vitesses.	Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.	Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.	Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.
Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.	S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.	Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte.	Pratiquer l'écoconduite.
Regarder autour de soi et avertir.		Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.	
Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.		Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts ...	

Chaque élève aura un livret de conduite comme celui-ci :



Diplôme visé

Passer avec succès l'épreuve pratique d'admission permettant de contrôler les connaissances, les aptitudes et le comportement des candidats, nécessaires pour circuler de manière autonome et en toute sécurité en tenant compte des spécificités propres à chaque véhicule.

Les enjeux de la formation

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent, indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part importante des tués et des blessés sur la route.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité, et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante pour lequel votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière, saura vous guider.

L'examen du code de la route

Une pièce d'identité et la convocation seront obligatoires lors du passage de l'examen.

Le code c'est l'épreuve théorique générale (E.T.G) commune aux permis, qu'il s'agisse d'un permis moto, voiture ou bien poids lourd. Pour pouvoir obtenir votre permis, vous devez obligatoirement avoir réussi l'épreuve du code de la route. Vous pouvez passer l'examen du code dès 15 ans si vous souhaitez faire la conduite accompagnée. Pour tous les autres, il faudra avoir 17 ans et demi minimum lors de son passage.

L'examen doit être préparé au préalable, il faut **apprendre le code de la route** et tester vos connaissances en mode entraînement ou examen, ce qui vous permettra de vous mettre en situation. Il est important de choisir le support qui vous convient le mieux : cours théorique, tests en salle ou sur internet, livre de code, ...

L'épreuve du code de la route se présente sous forme d'un QCM à choix multiple et dure entre 20 et 25 minutes. Les questions peuvent être illustrées par des photos de mise en situation mais aussi par des vidéos. Vous devez obtenir au moins 35 réponses exactes sur les 40, c'est à dire 5 fautes maximum.

Si vous obtenez votre examen, la durée de validité du code est de 5 ans. Pendant ce délai, le candidat peut prendre des heures de conduite pour passer l'épreuve pratique. Passé cette date, il devra repasser l'épreuve du code de la route.

L'examen du permis de conduire

Une pièce d'identité et le carnet de conduite seront obligatoires lors du passage de l'examen.

Pour passer l'épreuve pratique du permis de conduire, les candidats doivent être âgés d'au moins 18 ans, ou 17 ans 1/2 s'ils ont suivi la formation en **conduite accompagnée**. Il est indispensable d'avoir obtenu son Code de la route (l'épreuve théorique générale) pour se présenter à l'épreuve. L'examen pratique dure précisément 32 minutes.

L'épreuve pratique permettra à l'inspecteur d'évaluer le candidat sur **les compétences suivantes** :

- le respect des règles relatives au code de la route
- la connaissance du véhicule et de ses commandes
- la bonne utilisation des commandes
- la capacité du candidat à circuler seul et en toute situation sans créer de danger ou gêne pour lui-même et les autres usagers de la route
- l'autonomie du candidat pour se rendre à une destination précise
- la capacité du candidat à adopter un comportement approprié à la situation et courtois avec les autres usagers

La grille d'évaluation du permis de conduire permet à l'inspecteur de valider jusqu'à 31 points d'évaluation. Pour décrocher son permis de conduire, un candidat doit obtenir un minimum de 20 points, tout en évitant de faire une ou plusieurs fautes éliminatoires.

CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (Mod. H)
N° : _____ SERIE _____

EXEMPLAIRE ADMINISTRATION

Prénoms : _____ Nom : _____ N° de département : _____
Date : _____ Lieu : _____
Moto : _____ Véhicule : _____
Catégorie de permis obtenu : A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z

Résultat de l'examen : **FAVORABLE** / **INSUFFISANT**
Examen non noté à ce jour

Bilan des compétences	Niveau d'appréciation					Subtotal des appréciations sur 31 points		
	E	0	1	2	3	Analyse des situations	Maîtrise des situations	Conduite autonome
Compétences relatives au code de la route								
Savoir et utiliser en sécurité le véhicule à bord								
Effectuer les manœuvres de conduite								
Comprendre et utiliser les commandes								
Compétences relatives à la conduite								
Observer et anticiper								
Adapter son itinéraire aux circonstances								
Adapter sa position								
Niveau de maîtrise des situations								
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maîtriser les aspects de sécurité						1	1	1
Sous-totaux								
Total général								

Observations : _____

Merci de bien vouloir nous adresser à la rubrique Application Affaire au Service de ce document pour connaître les modalités de consultation.

Résultats de l'épreuve pratique du permis de conduire

Le candidat pourra consulter son résultat à l'examen du permis en ligne 48 heures après.

En cas de réussite :

Le candidat imprimera son **permis de conduire provisoire (CEPC)** valable pendant 4 mois.

L'élève devra alors demander via le site ANTS son véritable permis de conduire durant cette période.

En cas d'échec :

Il lui faut impérativement en tirer bénéfice, car ce bilan servira de base de travail en vue du prochain examen.

Plaquettes remises lors de la demande de renseignements :

Règlement intérieur

Ce règlement a pour objet de définir les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité ainsi qu'à la discipline nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement. Il est applicable par l'ensemble des élèves.

Article 1 : L'auto-école ONE WAY applique les règles d'enseignement selon les lois en vigueur, notamment l'arrêté ministériel relatif au référentiel pour l'éducation à une motricité citoyenne (REMC) en vigueur depuis le 1/07/2014.

Article 2 : Tous les élèves inscrits dans l'établissement se doivent de respecter les conditions de fonctionnement de l'auto-école sans restriction, à savoir :

- Respecter le personnel de l'établissement
- Respecter le matériel (ne pas mettre les pieds sur les chaises, ne pas se balancer dessus, prendre soin des boîtiers, ne pas écrire sur les murs, chaises, etc.)
- Respecter les locaux (propreté, dégradation)
- Respecter les autres élèves sans discrimination aucune
- Les élèves doivent avoir une hygiène, une tenue et un comportement correct et adapté à l'apprentissage de la conduite (pas de chaussure ne tenant pas le pied ou à forts talons).
- Les élèves sont tenus : de ne pas fumer à l'intérieur de l'établissement, ni dans les véhicules écoles, ni de consommer ou d'avoir consommé toute boisson ou produit pouvant nuire à la conduite d'un véhicule (alcool, drogue, médicaments...)
- Il est interdit de manger et de boire dans la salle de code et dans les véhicules.
- Il est interdit d'utiliser le matériel vidéo sans y avoir été invité.
- Respecter les horaires de code afin de ne pas perturber le bon déroulement de la leçon en cours. (En cas de retard supérieur à 5 minutes, et afin de ne pas perturber le bon déroulement de la séance, il sera possible de ne pas autoriser l'accès à la salle de code.)
- Il est interdit d'utiliser des appareils sonores (MP3, téléphone portable, etc.) pendant les séances de code.
- Il est demandé aux élèves de ne pas parler pendant les cours.
- Consignes et sécurité : en cas d'incendie l'élève doit se référer aux consignes affichées. Tous les élèves sont tenus d'en prendre connaissance et de participer aux exercices d'évacuation lorsqu'ils sont organisés. D'une manière générale, en cas d'incendie ou d'ordre d'évacuation des locaux, chacun se conformera aux directives qui seront données par le responsable désigné.

Article 3 : Tout élève dont le comportement, ou autre, laisserait penser qu'il a consommé de l'alcool ou des stupéfiants seront soumis avant toute leçon de code ou de conduite à un dépistage réalisé par l'enseignant sous la responsabilité du directeur de l'auto-école.

En cas de test positif, ou de refus de se soumettre au dépistage, la leçon sera annulée et facturée.

Article 4 : Toute personne n'ayant pas constitué le dossier d'inscription et réglé le 1er versement n'a pas accès à la salle de code. Le forfait code est dû à l'inscription et il est considéré comme débuté dès l'inscription.